



CP de CAEN

BÉNÉVOLAT ?

C'est avec stupeur que la CGT pénitentiaire locale de CAEN prend connaissance de la dernière note de service 885 concernant le badgeage.

Dans cette merveilleuse note nous citons mots pour mots : « A compter du 18 juillet 2022, on ne fera plus de régularisation ,et, en l'absence de badgeage vous risquez d'avoir une journée qui ne serait pas prise en compte. Le badgeage est lié à votre salaire pensez y, je trouve que c'est dommage de travailler pour rien... »

Ce n'est pas une erreur, nous ne sommes pas le 1^{er} avril. Notre chef d'établissement annonce clairement que même après avoir effectué votre journée et s'il y a un défaut de badgeage vous ne serez pas payés.

Quid des problèmes informatiques qui est la cause principale des défauts de badgeage ?

Comme d'habitude, c'est le personnel qui trinque et toujours par le porte feuille. De plus, le service des agents va encore se retrouver dans des situations délicates.

TOUT travail mérite salaire.

Ce n'est certainement pas la CGT qui a demandé à ce que les pointages soient mis en place pour les personnels. Aussi, si cette gestion est chronophage, ce n'est nullement le problème des agents.

La CGT Caen veillera à ce qu'aucun abus de pouvoir ne soit exercé.